

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Loi et règlement en application :

Loi sur la protection sanitaire des animaux (chapitre P-42)

Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (chapitre P-42, r. 10.1)

12-19062-0001924
N° Dossier

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

Nom de l'exploitant

clévac

Type d'entreprise

Personne rencontrée (Nom et titre)

2277 chemin du Pont St-Lambert, Québec

Adresse complète du lieu de garde

CONSTAT(S)

- Plusieurs chiens gardés principalement à l'extérieur
n'ont pas accès à une niche ou un abri.

LOI SUR LA PROTECTION SANITAIRE DES ANIMAUX (chapitre P-42)

MOTIF D'INFRACTION	Numéro de l'article de loi	Délai(s) accordé(s)

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES CHATS ET DES CHIENS (chapitre P-42, r. 10.1)

MOTIF D'INFRACTION	Numéro de l'article de règlement	Délai(s) accordé(s)
- Étant propriétaire d'un chien hébergé principalement à l'extérieur, ne s'est pas assuré qu'il ait accès à une niche ou à un abri en dehors du lieu qui est conforme aux exigences prévues par règlement	23	1 semaine

ADMINISTRATION

Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer à la Loi ou au Règlement ci-dessus mentionnés et de prendre les moyens pour régulariser la situation dans le(s) délai(s) accordé(s).

À défaut par vous de ce faire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pourra entreprendre les procédures qui s'imposent, et ce, sans autre avis ni délai.

À titre indicatif, en cas de poursuites, une infraction à la Loi entraîne une amende minimale de 600 \$ à 2 000 \$ et une infraction au Règlement entraîne une amende minimale de 600 \$.

Je, soussigné(e), _____, accuse réception du présent avis de non-conformité

Signature: Lambert mca

Fait en trois copies à St-Lambert (Endroit)

_____ # 510002 _____ # _____

Inspectrice ou inspecteur

Inspectrice ou inspecteur

A M J H M
11 30 13 11 34

date et heure

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Loi et règlement en application :

Loi sur la protection sanitaire des animaux (chapitre P-42)

Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (chapitre P-42, r. 10.1)

12-190 (20-00) 1924

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

Nom de l'exploitant

CLEVAGE

Type d'entreprise

Personne rencontrée (Nom et Titre)

2277, chemin du pont, St-Lambert, Québec

Adresse complète du lieu de garde

CONSTAT(S)

- Plusieurs chiens attachés à l'extérieur sont gardés sur la terre noire, mouillée due à la pluie. Ils n'ont pas accès à une aire propre et sèche.
- Beaucoup de débris sont présents sur le terrain et accessibles aux chiens. Ces débris sont susceptibles de causer des blessures aux chiens.

LOI SUR LA PROTECTION SANITAIRE DES ANIMAUX (chapitre P-42)

MOTIF D'INFRACTION	Numéro de l'article de loi	Délai(s) accordé(s)

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES CHATS ET DES CHIENS (chapitre P-42, r. 10.1)

MOTIF D'INFRACTION	Numéro de l'article de règlement	Délai(s) accordé(s)
- Étant propriétaire d'un animal, ne s'est pas assuré qu'il ait accès en tout temps à une aire propre, sèche, confortée et de dimension suffisante.	12	72 heures
- Étant propriétaire d'un animal, ne s'est pas assuré que la cage, l'enclos, le parc, la niche ou l'abri où tenait lieu, ainsi que l'environnement immédiat de l'animal soient exempts de tout produit, objet ou matière susceptible de nuire à sa sécurité.	20	1 semaine

ADMINISTRATION

Dans les circonstances, nous vous avons de vous conformer à la Loi ou au Règlement ci-dessus mentionnés et de prendre les moyens pour régulariser la situation dans le(s) délai(s) accordé(s).

À défaut par vous de ce faire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pourra entreprendre les procédures qui s'imposent, et ce, sans autre avis ni délai.

À titre indicatif, en cas de poursuites, une infraction à la Loi entraîne une amende minimale de 600 \$ à 2 000 \$ et une infraction au Règlement entraîne une amende minimale de 600 \$.

Je, soussigné(e), _____, accuse réception du présent avis de non-conformité

Lambert me?

Fait en trois copies à _____ (Endroit)

5A0002

Inspectrice ou inspecteur

1130614 11735

date et heure